

ORGANISATION DU CURSUS

Le programme du C.E.P.I. orgue et instruments anciens comporte trois modules de formation. Le module principal est ouvert au conservatoire de Lille dans les disciplines suivantes : orgue, clavecin, flûte à bec, traverso et viole de gambe. Ce module est complété par un module associé de pratique collective et un module complémentaire de formation et culture musicale. Le programme comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

I. Le module principal comporte deux unités d'enseignement

- U.E.P.1 Interprétation des différentes périodes de l'instrument et du répertoire contemporain, lecture de fac simile
- U.E.P.2 Invention, improvisation

U.E.P.1 L'unité d'enseignement interprétation associe au développement des acquis techniques, un approfondissement des connaissances stylistiques et musicologiques nécessaires à l'approche des musiques anciennes. Les élèves organistes complètent également leur formation dans l'ensemble des répertoires de leur instrument.

L'étude des différents répertoires est mise en perspective de l'autonomie artistique et de la culture musicale de chaque élève – Les œuvres particulièrement représentatives d'esthétiques musicales spécifiques sont privilégiées.

Le programme prévoit un temps de travail consacré à la connaissance des différents systèmes de notation musicale par l'étude et l'analyse de textes musicaux en fac simile.

105 heures - 1 heure par semaine pendant 3 ans

U.E.P.2 La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle.

Différents types d'improvisation sont proposés tout au long du cycle.

- Improvisation sur des basses obstinées des 17^{ème} et 18^{ème} siècles (passa mezzo, chaconnes, grounds,...)
- extrapolation de ces mêmes basses au domaine contemporain
- Formes ouvertes d'improvisation collective (à partir d'échelles modales caractéristiques, enchaînements harmoniques, affects musicaux)
- Technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée

48 heures - 2 stages de 24 heures (4 jours)

II. Le module associé de pratique collective comporte deux unités d'enseignement

U.E.A.1 Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé et non dirigé

U.E.A.2 Musique de chambre, dont 45 h avec un groupe formé et animé en autonomie

U.E.A.1 Compte tenu de la nature des répertoires et des réalités de la profession d'instrumentiste, l'élève est mis en situation et placé dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques en collaboration avec des institutions culturelles, ...).

Le contenu de cette unité d'enseignement peut prendre diverses formes (petits ou grands effectifs – projets interactifs...) et constitue une possible passerelle avec divers départements et classes de l'établissement (orchestres – chœur – danse – théâtre – écriture ...)

70 heures – cours hebdomadaires ou sessions

U.E.A.2 La pratique de la musique de chambre est un des fondamentaux de l'enseignement des musiques anciennes. Elle est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique. (Connaissance et pratique d'un répertoire ecclésiastique, dimension humaine, organisation du travail...).

Au cours de son cursus, l'élève doit former un groupe de musique de chambre, rechercher un répertoire adapté et participer à l'organisation pratique du travail et des restitutions publiques.

150 heures – cours hebdomadaires ou sessions, dont 45h avec un groupe formé et animé en autonomie.

III. Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte quatre unités d'enseignement

U.E.C.1 Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture

U.E.C.2 Commentaire d'écoute 1^{er} niveau (histoire et esthétique)

U.E.C.3 Ornementation, basse continue et déchiffrage

U.E.C.4 Aspects théoriques des musiques anciennes

U.E.C.1 Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Elle porte sur la culture musicale générale et couvre donc un vaste panel de langages musicaux. Il contribue notamment au développement de l'écoute analytique, de la mémorisation, des connaissances élémentaires en analyse harmonique et formelle.

140 heures - 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

U.E.C.2 Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au cours de culture musicale.

50 heures - 1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an.

U.E.C.3 L'enseignement essentiel des styles et des techniques d'ornementation et de la basse continue est réparti en fonction de la dominante instrumentale choisie (davantage de basse continue pour les claviers – davantage d'ornementation pour les instruments monodiques).

105 heures – cours hebdomadaires ou sessions

U.E.C.4 Ce programme permet de compléter la formation théorique et musicologique de l'élève (corollaire d'une pratique raisonnée des musiques anciennes). Les sessions s'articulent autour de thématiques définies pour l'année en cours. Le potentiel de sujets à traiter étant inépuisable, cette unité d'enseignement est aussi destinée à développer, et à cultiver la curiosité indispensable à la pratique des musiques anciennes.

24 heures – 4 sessions de 6 heures

IV. Unité d'enseignement au choix

U.E.X Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement d'environ 40 heures selon leur profil personnel (U.E.X). La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Deuxième instrument ou chant
- Improvisation spécifique aux musiques anciennes
- Initiation à la direction d'ensemble
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Initiation à la pédagogie
- Ecriture
- Technique de grille harmonique
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodiée... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique et approuvée par le conseil pédagogique de l'établissement.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombres d'heures		Possibilité de répartition des horaires
153	Module principal	
105	Interprétation des différentes périodes de l'instrument et du répertoire contemporain, et Lecture de fac similé	1 heure hebdomadaire pendant 3 ans
48	Invention, improvisation	2 stages de 24 heures
220	Module associé de pratique collective	
70	En ensemble à géométrie variable, dirigé ou non dirigé	cours hebdomadaires ou sessions
150	Musique de chambre, dont 45 heures avec un groupe formé et animé en autonomie	cours hebdomadaires ou sessions
319	Module complémentaire de formation et culture musicale	
105	ornementation, basse continue et déchiffrage	cours hebdomadaires ou sessions
140	Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	2 heures hebdomadaires pendant 2 ans
24	Aspects théoriques de la musique ancienne	4 sessions de 6 heures
50	Commentaire d'écoute 1er niveau (histoire et esthétique)	1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an
40	Une Unité d'Enseignement au choix	
	Pratique vocale et instrumentale dans une esthétique spécifique	
	Deuxième instrument ou chant	
	Improvisation spécifique aux musiques anciennes	
	Initiation à la direction d'ensemble	
	Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques	
	Initiation à la pédagogie	
	Technique de grille harmonique	
	Ecriture	
	Danse	
	Théâtre	
	Informatique musicale, roduction et traitement du son	
	Mémoire sur un sujet de culture musicale	
20	Enseignement complémentaire	
	Connaissance des métiers et information sur la facture instrumentale	Séances de 2 ou 3 heures
Total 752		
Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial		